

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Groupe SODINO SICAR

Siège social : Av.Taïeb M'hiri –Batiment Société des Foires de Siliana -6100 SILIANA-

La Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest -SODINO SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 01 octobre 2020. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mr Salah MEZIOU.

Groupe SODINO SICAR
BILAN Consolidé arrêté au 31 décembre 2019
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES	MONTANT	
		31/12/2019	31/12/2018
ACTIFS NON COURANTS			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		9 381	9 381
MOINS AMORTISSEMENTS		-9 381	-9 381
		0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A1	27 454 452	27 425 503
MOINS AMORTISSEMENTS		-7 768 676	-6 781 912
		19 685 775	20 643 590
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A2	32 914 714	32 373 714
MOINS PROVISIONS		-11 677 113	-11 667 864
		21 237 602	20 705 851
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		351	175 895
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		<u>40 923 728</u>	<u>41 525 336</u>
ACTIFS COURANTS			
CLIENTS		1 140 274	906 725
MOINS PROVISIONS		-1 133 995	-899 541
		6 280	7 184
AUTRES ACTIFS COURANTS	A3	3 027 135	2 630 952
MOINS PROVISIONS		-171 853	-158 772
		2 855 282	2 472 180
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	A4	9 767 104	9 863 361
MOINS PROVISIONS		-3 190 680	-3 117 830
		6 576 424	6 745 531
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A5	1 562 230	1 842 893
<u>ACTIFS COURANTS</u>		<u>11 000 217</u>	<u>11 067 789</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>51 923 945</u>	<u>52 593 125</u>

Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.

Groupe SODINO SICAR
BILAN Consolidé arrêté au 31 décembre 2019
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES	MONTANT	
		31/12/2019	31/12/2018
CAPITAL SOCIAL		38 051 690	38 051 690
RESERVES CONSOLIDEES	B1	-15 532 922	-14 253 760
TOTAL DES CAP.PROPRES AVANT RESULTAT		22 518 768	23 797 930
RESULTAT CONSOLIDE		-813 113	-1 247 239
<u>TOTAL DES CAP.PROPRES AVANT AFFECTATION RESULTAT</u>		<u>21 705 656</u>	<u>22 550 690</u>
PART DES MINORITAIRES DANS LES CAPITAUX PROPRES		627 338	1 340 836
PART DES MINORITAIRES DANS LE RESULTAT		-685 762	-663 610
INTERET DES MINORITAIRES		-58 424	677 226
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</u>		<u>21 647 232</u>	<u>23 227 916</u>
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
FINANCEMENT 21-21		555 724	555 724
FINANCEMENT FOPRODI		12 968 270	12 774 770
FINANCEMENT RITI		45 885	45 885
FINANCEMENT IRADA		1 147 000	1 147 000
FONDS SODINO CDC		2 470 000	1 895 000
FOND DE RESTRECTORATION DES PME		3 200 000	2 995 000
AVANCES SUR CESSION D'ACTIONS		1 242 029	922 566
CAUTIONS RECUES		1 753 932	1 748 932
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		320 000	320 000
EMPRUNTS		4 106 180	4 334 528
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>	B2	<u>27 809 019</u>	<u>26 739 404</u>
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		240 723	278 466
AUTRES PASSIFS COURANTS	B3	1 183 933	1 279 794
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	B4	1 043 038	1 067 544
<u>PASSIFS COURANTS</u>		<u>2 467 694</u>	<u>2 625 804</u>
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		<u>30 276 713</u>	<u>29 365 208</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		51 923 945	52 593 124

Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.

Groupe SODINO SICAR
ETAT DE RESULTAT Consolidé arrêté au 31 décembre 2019
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES	MONTANT	
		31/12/2019	31/12/2018
REVENUS DES LOYERS		1 545 531	1 478 715
REVENUS DES PARTICIPATIONS		138 731	253 907
REVENUS DES PLACEMENTS		469 498	437 259
ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES		118 754	105 341
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		99 772	90 382
PRODUITS D'EXPLOITATION	C.1	2 372 286	2 365 603
CHARGES S/ OPERATIONS FINANCIERES	C.2	-554 272	-415 738
ACHATS NON STOCKES FOURNITURES & SERVICE	C.3	-47 300	-50 740
CHARGES DU PERSONNEL	C.4	-1 231 572	-1 165 553
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS .ET AUX PROVISIONS	C.5	-1 517 947	-2 258 829
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	C.6	-515 245	-444 830
CHARGES D'EXPLOITATIONS		-3 866 336	-4 335 690
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 494 051	-1 970 087
AUTRES GAINS ORDINAIRES		0	64 597
AUTRES PERTES ORDINAIRES		-36	-188
RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT		-1 494 087	-1 905 678
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-4 788	-5 172
RESULTAT DE L'ACT. ORDINAIRES APRES IMP.		-1 498 874	-1 910 849
ELEMENTS EXTRA-ORDINAIRES		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-1 498 874	-1 910 849
RESULTAT CONSOLIDE		-813 113	-1 247 239
PART DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE RESULTAT		-685 762	-663 610
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MOD. COMPT.		-1 498 874	-1 910 849

Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.

Groupe SODINO SICAR
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE Consolidé arrêté au 31 décembre 2019
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES		
		31/12/2019	31/12/2018
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net	B1	-813 113	-1 247 239
Ajustements pour :			
-Part des minoritaires dans le résultat	B1	-685 762	-663 610
- Amortissements et provisions	D1	1 517 947	2 258 828
- Variation des Créances et autres actifs	D2	-629 732	-1 158 593
- Variation des fournisseurs et autres dettes	D3	-555 688	-200 986
- Variation de l'exigible dû aux Fonds (Principal)	D4	541 500	146 677
- Reclassement Exigible IRADA		11 512	11 697
- Plus-values de cession des Immobilisations Corp. & Incorp.	D5	-85 832	-23 631
- Plus-values sur Remboursement CCA	D6	-12 564	0
- Quotes parts subvention d'investissement	C1	-99 772	-99 773
- Intérêts courus			
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		-811 503	-976 631
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	A2	-28 949	-2 282 183
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles		0	23 631
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières			0
* Participations	D5	-1 065 000	-1 310 000
* Comptes courants associés	D6	-316 486	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			
* Participations	D5	681 626	909 800
* Comptes courant associés	D6	317 821	37 500
*FONDS CDC		0	105 000
Variation des avances sur cession d'actions reçues	B2	319 463	-54 864
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements		-91 525	-2 571 115
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Cautions reçues	B2	5 000	2 000
Encaissement des emprunts		193 000	957 000
Réserves pour fonds social		25 462	18 358
Variation des placements courants		150 243	-1 569 227
Encaissements sur financement FOPRODI	D5	480 000	315 000
Encaissements sur financement FCDC	D7	830 000	1 035 000
Encaissements sur financement FR PME		205 000	655 000
Décaissements sur financement FOPRODI ET BEI		-464 269	-341 904
Décaissements sur financement CDC		-235 299	
Décaissements des emprunts		-566 771	-1 154 264
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		622 366	-83 037
VARIATION DE TRESORERIE	A5	-280 662	-3 630 783
Trésorerie début de l'exercice	A5	1 843 102	5 473 885
Trésorerie Fin de l'exercice	A5	1 562 440	1 843 102

Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE I / SOCIETES CONSOLIDEES - ORGANIGRAMME :

I / Présentation du Groupe :

- 1- SODINO : La société mère, une société anonyme sous la forme d'une SICAR ayant pour activité la participation dans les projets à risque
- 2- SOPINO : La société filiale, une société anonyme ayant pour activité l'investissement dans la réalisation et l'aménagement des zones industrielles.

II - Détermination des intérêts du groupe :

- ✓ Intérêts du groupe dans SODINO = 100 %.
- ✓ Intérêts des minoritaires dans SODINO = 0 %.
- ✓ Intérêts du groupe dans SOPINO = 49,998 %.
- ✓ Intérêts des minoritaires dans SOPINO = 50,002 %.

NOTE II / PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les principes et méthodes comptables appliqués par chaque société sont détaillés dans les rapports d'audit individuels de chaque société.

La consolidation est effectuée selon la méthode de l'intégration globale. Les retraitements significatifs et les méthodes appliquées sont détaillés dans la suite du rapport.

II. 1. Référentiel comptable :

Les états financiers consolidés du groupe SODINO SICAR sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la Loi n° 96-112 et le Décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996 et compte tenu des hypothèses et conventions indiqués ci-dessous. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ; et
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).

Les états financiers consolidés sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, et plus précisément :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de la permanence des méthodes ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de prudence ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de l'unité monétaire.

II. 2. Principes de consolidation :

II. 2. 1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Les états financiers consolidés regroupent les comptes des filiales qui sont directement ou indirectement sous le contrôle exclusif du Groupe.

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement **40 %** au moins des droits de vote dans une autre entreprise (conformément au paragraphe 10 (d) de la norme NC 35 et à l'Article 461 du code des sociétés commerciales), et qu'aucun autre actionnaire n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

- Définition du périmètre de consolidation :

(Voir Note I)

- La société SODINO SICAR S.A. est la société mère du groupe à consolider.
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par intégration globale.
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 20% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par mise en équivalence.

- Exclusions du Périmètre de consolidation :

- Les Participations détenues dans les « Projets » et destinées à être rétrocédées aux promoteurs ou à certains de leurs partenaires, ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation.
- Les participations détenues dans les sociétés IKDAM Gestion et IKDAM Gestion – Fonds d’amorçage s’élevant respectivement à 149 900 DT et 250 000 DT, et qui sont totalement provisionnées chez SODINO SICAR.

II. 2. 2. METHODE DE CONSOLIDATION :

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d’intégration globale. L’intégration globale consiste à combiner ligne par ligne les états financiers individuels de la société mère SODINO SICAR S.A. et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d’actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés présentent l’information financière du groupe comme celle d’une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d’évaluation et de présentation des états financiers du groupe ;
- Elimination des opérations intragroupes et des résultats internes ;
- Détermination de l’impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et / ou les capitaux propres consolidés, essentiellement les marges sur stocks estimées et les subventions d’investissement ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Elimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d’acquisition positifs et / ou négatifs ;
- Identification et partage de la « Part du groupe » et des « Intérêts minoritaires » dans l’actif net des sociétés consolidées.

II. 2. 3. HOMOGENEISATION :

1- Retraitement des Intérêts sur compte courant SOPINO chez la SODINO

La société SODINO SICAR constate les intérêts sur compte courant SOPINO qui ne sont pas recouvrés depuis plusieurs exercices, au poste ‘Intérêts réservés’ au passif de son bilan. Le retraitement d’homogénéisation chez la SODINO, consiste à :

1.1-Reconstitution des produits

Solder le compte 'Intérêts réservés' par :

- La Constatation des intérêts sur compte courant relatifs à l'exercice, en Produits,
- La Correction des résultats antérieurs (Réserves) en leur ajoutant les intérêts sur compte courant des exercices antérieurs, portés au poste intérêts réservés ;

1.2- Constatation d'une provision

- Constatation d'une provision pour annuler l'effet du premier retraitement sur le résultat de l'exercice (dotation aux comptes de provision) pour le montant des intérêts sur compte courant relatif à l'exercice en cours ;
- Constatation d'une provision pour éliminer l'effet du premier retraitement par correction des résultats antérieurs (Réserves), pour le montant des intérêts sur compte courant relatifs aux exercices antérieurs, portés au poste intérêts réservés

II. 2. 4. ELIMINATION DES OPERATIONS INTRAGROUPE ET DES RESULTATS INTERNES :

II.2.4.1 Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres :

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés.

II.2.4.2 Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres :

- 1- Les intérêts sur compte courant SODINO, incorporés au coût des immobilisations de la SOPINO, sont éliminés, des résultats antérieurs (Réserves) ;
L'effet sur les amortissements de cette réduction de la valeur des immobilisations de la SOPINO, est éliminé du Résultat de l'exercice, pour ce qui concerne les dotations aux amortissements de l'exercice et des Réserves, pour ce qui est des dotations antérieures.
- 2- Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation aux provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction des réserves des provisions constituées au cours des exercices antérieurs.
- 3- Les provisions pour dépréciation des créances d'intérêts sur compte courant SOPINO (telles que retraitées selon le paragraphe II. 2. 3. Homogénéisation).

II. 3. Principes comptables d'évaluation et de présentation :

II. 3.1. Immobilisations corporelles :

Les intérêts sur compte courant SODINO, incorporés au coût des immobilisations de la SOPINO, ont été éliminées, les amortissements correspondants ont été retraités en conséquence.

II. 3.2. Titres de participation :

Les titres de participation, figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'usage est déterminée sur la base des différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode directe en aval décrite au § I-2-2.

II. 3.3. Impôt sur les sociétés :

Les sociétés du groupe « SODINO SICAR » sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie, prévues par le Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Le groupe n'utilise pas le régime fiscal d'intégration des résultats prévu par les Articles 49 bis et suivants du Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Il n'est pas tenu compte de l'impôt différé au niveau des états financiers individuels et des états financiers consolidés. L'impôt est donc déterminé selon la méthode de l'impôt exigible.

II. 3.4. Revenus :

Les revenus sont soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison ou de la fabrication de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés nets de remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

II. 3.5. Etat des Flux de trésorerie et Etat de Résultat consolidé :

L'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé sont présentés selon le modèle autorisé.

II. 3.6. Evénements postérieurs à la date de clôture :

Les événements survenant après la date de clôture de l'exercice (31 décembre) sont ceux, favorables ou défavorables, qui se produisent entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers. Ces événements sont pris en compte dans les états financiers du groupe **SODINO** comme suit :

- Pour les événements liés à des conditions existant à la date de clôture (qui constituent un élément complémentaire d'appréciation de la valeur de l'actif ou du passif à la date de clôture), les états financiers sont ajustés en vue de fournir une information complémentaire ou rectificative.
- Pour les événements non liés à des conditions existant à la date de clôture de l'exercice, il n'est pas procédé à la modification des comptes. Une mention est portée au niveau des notes aux états financiers.

Dans le contexte de la crise sanitaire et économique engendrée par l'émergence du COVID-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020, un certain nombre de mesures exceptionnelles ont été prises par le gouvernement Tunisien pour faire face à cette pandémie dont principalement le confinement sanitaire.

Il s'agit d'événements non liés à des conditions existantes à la date de clôture qui ne sont pas de nature à nécessiter un ajustement des états financiers de 2019. Une baisse d'activité est constatée en 2020, qui conjuguée aux mesures prises par le gouvernement Tunisien auront un impact sur les états financiers de 2020. Toutefois, à la date de publication des états financiers de 2019, la direction ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer ces impacts éventuels mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Note A.1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Les immobilisations corporelles et les amortissements correspondants se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2019	2018	Variation
<u>Valeurs Brutes</u>			
Terrains	3 241 973	3 241 973	0
Construction	23 542 777	23 542 777	0
Matériel de transport	296 935	296 935	0
Agencements, aménagements et Installations	127 144	126 874	270
Mobilier de bureau	48 621	48 621	0
Matériel de bureau	26 656	24 014	2 642
Matériel Informatique	89 825	63 789	26 037
Fourniture de bureau	8 821	8 821	0
Constructions en cours	71 700	71 700	0
Totaux bruts	27 454 452	27 425 503	28 949
<u>Amortissements</u>			
Construction	7 303 427	6 354 215	949 212
Matériel de transport	253 031	234 606	18 425
Agencements, aménagements et Installations	74 175	67 672	6 503
Mobilier de bureau	44 747	43 627	1 119
Matériel de bureau	17 339	16 112	1 227
Matériel Informatique	70 416	61 775	8 640
Fourniture de bureau	5 543	3 905	1 638
Totaux Amortissements	7 768 676	6 781 912	986 764
Valeurs nettes	19 685 775	20 643 590	-957 815

NOTE A.2- IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2019	2018	Variation
- Immobilisation financière à statut juridique particulier (IKDAM I)	250 000	250 000	0
- Participation IKDAM gestion	149 900	149 900	0
- Participation SODET	4 200	4 200	0
- Participation CEFIC	0	0	0
- Participation Pole technologique	122 500	122 500	0
- CPG	25 000	25 000	0
- Participations	32 835 945	32 524 945	311 000
- Prêts 21-21	556 218	556 218	0
- Dépôts et cautionnements	951	951	0
- Versement restant à effectuer/participations	-1 030 000	-1 260 000	230 000
-Caution			
Valeur Brute	32 914 714	32 373 714	541 000
- Provision / Participations	-11 677 113	-11 667 864	-9 249
TOTAUX	21 237 602	20 705 851	531 751

Les titres éliminés s'analysent comme suit :

<i>En Dinar Tunisien</i>			
	31/12/2019	31/12/2018	Variations
- Participation SOPINO SA	2 499 900	2 499 900	0
	2 499 900	2 499 900	0

NOTE A.3- AUTRES ACTIFS COURANTS :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<i>En Dinar Tunisien</i>			
DESIGNATION	2019	2018	Variation
- Prêt et avance au personnel	115 694	116 088	-394
- Etat impôt sur les sociétés	2 025 665	1 737 269	288 396
- Débiteurs divers	92 717	51 901	40 816
- Charges constatés d'avance	13 748	22 618	-8 869
- Produit à recevoir	433 142	335 973	97 169
- Crédit de TVA	326 308	347 943	-21 635
- Autres	19 860	19 160	700
Valeur Brute	3 027 135	2 630 952	396 183
- Provision	-171 853	-158 772	-13 081
TOTAUX	2 855 282	2 472 180	383 102

NOTE A.4- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<i>En Dinar Tunisien</i>			
DESIGNATION	2019	2018	Variation
- Titres cotés en bourse	1 303 311	1 205 802	97 509
- Placements financiers	4 781 898	5 037 151	-255 254
- Compte courants	3 681 686	3 620 200	61 486
- Placement SICAV	210	208	2
Valeur Brute	9 767 104	9 863 361	-96 257
- Provision / Titres de placement	-2 432 814	-2 490 814	58 000
- Provision / CCA	-757 866	-627 016	-130 850
TOTAUX	6 576 424	6 745 531	-169 107

NOTE A.5- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<i>En Dinar Tunisien</i>			
DESIGNATION	2019	2018	Variation
Caisse	1 489	1 489	0
Finacorp	7 367	-305	7 672
Banques	1 553 374	1 841 710	-288 335
TOTAUX	1 562 230	1 842 893	-280 663

NOTE B.1- CAPITAUX PROPRES, GROUPE ET HORS GROUPE :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2019	2018	Variation
Capital social	38 051 690	38 051 690	0
Réserves consolidés	-15 532 922	-14 253 760	-1 279 161
Total capitaux propres groupe avant résultat	22 518 768	23 797 930	-1 279 161
Résultat consolidé	-813 113	-1 247 239	434 127
Total capitaux propres groupe	21 705 656	22 550 690	-845 035
Part des minoritaires dans les capitaux propres	627 338	1 340 836	-713 498
Part des minoritaires dans le résultat	-685 762	-663 610	-22 152
Intérêts des minoritaires	-58 424	677 226	-735 650
Total capitaux propres	21 647 232	23 227 916	-1 580 684

1. Réserves consolidées

Le tableau de retraitement des réserves, groupe et hors groupe, s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

Comptes	SODINO	SOPINO	Cumul
CAPITAL SOCIAL	38 051 690	5 000 000	43 051 690
<u>CAPITAL</u>	38 051 690	5 000 000	43 051 690
RESERVES LEGALES	49 089	870	49 959
RESERVES ORDINAIRES	573 698	0	573 698
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	181 240	0	181 240
RESULTAT DEFICITAIRE NON REPORTABLE	-19 238 106	-4 906 615	-24 144 721
SUBVENTION TERRAIN BOUARADA	0	2 328 025	2 328 025
QUOTE PART SUBVENTION BOUARADA	0	-794 040	-794 040
<u>RESERVES</u>	-18 434 079	-3 371 761	-21 805 840
<u>Corrections des Réserves</u>	4 773 770	-373 614	4 400 156
Corrections des Loyers	0	-7 000	-7 000
Elimination Provisions sur intérêts CCA antérieurs	3 877 520	0	3 877 520
Retraitement Jetons de présence SOPINO antérieurs	-3 750	0	-3 750
Elimination Provisions TP SOPINO	900 000	0	900 000
Elimination Int / CCA ant /immob	0	-509 186	-509 186
Effet sur Amort Réduct° val Immob	0	142 572	142 572
<u>RESERVES CORRIGÉES</u>	-13 660 309	-3 745 375	-17 405 684
<u>Elimination des titres de participation</u>	-	-	-
<u>Capitaux propres & Réserves</u>	24 391 381	1 254 625	25 646 006
% Intérêt	100%	50,00%	
Quote-part Groupe	24 391 381	627 288	25 018 668
Capital	-38 051 690		-38 051 690
Elimination titre de participations détenues		-2 499 900	-2 499 900
Réserves consolidées	-13 660 309	-1 872 612	-15 532 922
Part des minoritaires dans les capitaux propres et réserves		627 338	627 338

Le tableau de variation des capitaux propres groupe et hors groupe s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

	2019	2018	Variation
<u>Capitaux propres et intérêts minoritaires d'ouverture</u>	<u>23 227 916</u>	<u>25 215 930</u>	<u>-1 988 014</u>
Correction Effet amortissement des Int / CCA intégrés au coût d'immobilisation			
Affectation au Fonds social	25 462	18 357	7 105
Correction Loyer non constaté chez SOPINO		-7 000	7 000
Retraitement Jetons de présence SOPINO antérieurs	-7 500	11 250	-18 750
Amortissement des subventions	-99 772	-99 772	0
Résultat de l'exercice	-1 498 874	-1 910 849	411 975
<u>Capitaux propres et intérêts minoritaires de clôture</u>	<u>21 647 232</u>	<u>23 227 916</u>	<u>-1 580 684</u>

2. Résultat Consolidé

Le tableau de retraitement du résultat comptable, groupe et hors groupe, s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

Comptes	SODINO	SOPINO	Cumul
Résultats	<u>-1 151 072</u>	<u>-1 391 836</u>	<u>-2 542 909</u>
<u>Corrections</u>	<u>1 023 667</u>	<u>20 367</u>	<u>1 044 034</u>
Elimination Provision sur Intérêts CCA	773 667		773 667
Retraitement Jetons de présence SOPINO antérieurs	0		0
Retraitement Jetons de présence SOPINO à Recevoir	0		0
Elimination Provisions TP SOPINO	250 000	0	250 000
Effet sur Amort Réduct° val Immob	0	20 367	20 367
Résultat Corrigé	-127 406	-1 371 469	-1 498 874
% Intérêt	100%	49,998%	
Résultat Consolidé	-127 406	-685 707	-813 113

3. Part des minoritaires

La part des minoritaires se détaille comme suit :

En Dinar Tunisien

	2019	2018	Variation
Part des minoritaires dans les capitaux et réserves	627 338	1 340 836	-713 498
Part des minoritaires dans le Résultat	-685 762	-663 610	-22 152
Part des minoritaires	-58 424	677 226	-735 650

NOTE B.2- PASSIFS NON COURANTS :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2019	2018	Variation
<u>Lignes de Financement utilisées</u>	<u>20 386 879</u>	<u>19 413 379</u>	<u>973 500</u>
- Financement 21-21	555 724	555 724	0
- Financement FOPRODI	12 968 270	12 774 770	193 500
- Financement IRADA Kef	450 000	450 000	0
- Financement IRADA Jendouba	697 000	697 000	0
- Financement RITI	45 885	45 885	0
- Financement CDC	2 470 000	1 895 000	575 000
- Financement FR PME	3 200 000	2 995 000	205 000
<u>Autres Passifs non Courants</u>	<u>7 422 140</u>	<u>7 326 025</u>	<u>96 115</u>
- Avances sur cession d'actions	1 242 029	922 566	319 463
- Cautions reçues	1 753 932	1 748 932	5 000
- Provision pour risque et charge	320 000	320 000	0
- Emprunt	4 106 180	4 334 528	-228 348
TOTAUX	27 809 019	26 739 404	1 069 615

NOTE B.3- AUTRES PASSIFS COURANTS :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2019	2018	Variation
- Produits constatés d'avance	110 967	107 734	3 233
- Personnel Charges à payer	236 736	208 640	28 096
- Provision départ à la retraite	119 368	93 362	26 006
- Provision pour Congés Payés	139 411	123 224	16 187
- Etat Impôts et Taxes	131 823	286 933	-155 110
- CNSS et CNRPS & Ass. Groupe	120 373	123 208	-2 835
- Crédoeurs divers	17 881	17 881	0
- Compte de régularisation Passif / Fonds social	7 587	8 792	-1 205
- Compte d'attente	-12 891	-8 970	-3 920
- Charge à payer	186 298	82 619	103 679
- Intérêt couru et non échus	126 379	236 371	-109 992
TOTAUX	1 183 933	1 279 794	-95 861

NOTE B.4- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2019	2018	Variation
<i>Exigible FOPRODI</i>	358 293	464 269	-105 976
<i>Exigible IRADA</i>	489 627	478 114	11 512
<i>Exigible Fonds CDC</i>	195 118	125 160	69 958
TOTAL	1 043 038	1 067 544	-24 506

NOTE C.1- REVENUS :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2019	2018	Variation
Revenus des Participations	138 731	253 907	-115 176
- Jetons de présence	138 731	246 959	-108 228
- Autres	0	6 948	-6 948
Revenus des Placements et opérations financière	469 498	437 259	32 240
- Produits Comptes à terme	12 564	6 243	6 321
- Plus-value/titre Sicav	614	614	0
- Dividendes des titres de placement	12	11	1
- Plus-values sur titres de placement	0	0	0
- Produits comptes de placement	454 730	424 974	29 756
- Intérêts créditeurs	1 578	5 416	-3 839
Etudes et prestations de services	118 754	105 341	13 413
- Commissions sur projets financés Fonds CDC	42 565	30 081	12 484
- Commissions sur projets financés Fonds Rest PME	26 615	38 585	-11 970
- Commissions sur projets financés FOPRODI	24 803	6 948	17 855
- Commissions sur fonds IRADA	11 470	0	11 470
- Commission d'Etude	13 300	29 726	-16 426
Loyer	1 545 531	1 478 715	66 816
Autres Produits D'exploitation	99 772	90 382	9 390
TOTAUX	2 372 286	2 365 603	6 683

NOTE C.2- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2019	2018	Variation
Opérations sur titres	10 797	4 403	6 395
- Frais sur titres de placement	2 491	2 715	-224
- Pertes sur cession titres de placement	8 300	9 833	-1 533
- Récupération assurances auto	0	-8 145	8 145
- Moins-value / réévaluation des placement	7	0	7
Services bancaires	543 475	411 335	132 140
- Commissions bancaires	5 180	375 186	-370 006
- Intérêts des comptes courants	15 397	14 849	548
- Intérêt sur emprunt	517 819	0	517 819
- Pénalités & amendes	5 079	21 301	-16 222
TOTAUX	554 272	415 738	138 535

NOTE C.3- ACHATS CONSOMMES :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2019	2018	Variation
- Achats non stockés de fournitures	1 733	2 212	-479
- Achat carburant	37 293	40 001	-2 708
- Achats Divers	628	1 234	-606
- Eau et électricité	7 646	7 292	353
TOTAUX	47 300	50 740	-3 440

NOTE C.4- CHARGES DU PERSONNEL :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2019	2018	Variation
- Salaires et compléments de salaires	605 310	568 237	37 073
- Primes et gratifications	377 403	354 441	22 962
- Congés payés	24 946	27 488	-2 542
- Charges patronales CNSS, CNRPS et ATMP	200 185	197 189	2 996
- Assurance Groupe	23 728	18 199	5 529
TOTAUX	1 231 572	1 165 553	66 019

NOTE C.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinars Tunisiens

DESIGNATION	2019	2018	Variation
Dotations aux amortissements	1 409 842	1 350 439	59 402
- Résorption des Charges réparti	0	0	0
- Amortissement des immobilisations	1 409 842	1 350 439	59 402
			0
Dotations aux Provisions	108 105	908 389	-800 284
- Provision	0	0	0
- Provisions sur titres de participation	512 923	920 082	-407 159
- Provisions sur titres de placement	130 850	114 134	16 716
- Provisions pour dépréciation des créances	0	149 139	-149 139
-Provision compte courant associé	32 006	26 535	5 471
- Reprise / Provision sur titres de participation	-526 674	-301 500	-225 174
- Reprise / Provision sur avances en CCA	-41 000	0	-41 000
Reprise	0	0	0
TOTAUX	1 517 947	2 258 829	-740 882

NOTE C.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinars Tunisiens

DESIGNATION	2019	2018	Variation
- Loyers	45 796	29 034	16 762
- Entretien et réparations	127 081	66 599	60 483
- Frais de déplacement	4 650	4 911	-261
- Publicité, publications, relations publiques	17 228	12 974	4 254
- Frais postaux	15 953	23 035	-7 082
- Commissions bancaires	2 628	10 787	-8 159
- Jetons de présence	42 688	34 125	8 563
- T.F.P	30 018	28 981	1 037
- Taxes sur les véhicules	5 228	3 693	1 534
- Assurances	61 707	58 097	3 610
- Réceptions	30 775	19 528	11 247
- Honoraires	56 910	76 634	-19 724
- Autres charges	74 583	76 432	-1 849
TOTAUX	515 245	444 830	70 415

D1- AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En Dinar Tunisien

	SODINO	SOPINO	Cumul	Eliminations	Consolidé
<u>Dotations</u>	<u>964 810</u>	<u>1 391 178</u>	<u>2 355 988</u>	<u>-270 367</u>	<u>2 085 621</u>
Dotations aux amortissements	39 031	1 391 178	1 430 209	-20 367	1 409 842
Dotations aux provisions					
Titre de participation	762 923		762 923	-250 000	512 923
Titres d placements	130 850		130 850		130 850
Autres	32 006		32 006		32 006
<u>Reprises sur provisions</u>	<u>-567 674</u>	<u>0</u>	<u>-567 674</u>		<u>-567 674</u>
Titre de participation	-503 674		-503 674		-503 674
Avances en CCA	-64 000		-64 000		-64 000
Créances clients		0	0		0
Totaux	<u>397 136</u>	<u>1 391 178</u>	<u>1 788 314</u>	<u>-270 367</u>	<u>1 517 947</u>

D2- VARIATION DES CREANCES ET AUTRES ACTIFS

En Dinar Tunisien

	SODINO	SOPINO	Cumul	Eliminations	Consolidé
Variation des Comptes clients	0	233 549	233 549	0	233 549
Variation des Autres actifs courants	991 477	185 522	1 176 999	-780 817	396 183
	991 477	419 071	1 410 548	-780 817	629 732

D3- VARIATION DES DETTES ET AUTRES PASSIFS

	SODINO	SOPINO	Cumul	Eliminations	Consolidé
Variation des Comptes Fournisseurs	27 323	-65 066	-37 743	0	-37 743
Variation des Autres Passifs courants	891 025	705 521	1 596 546	-1 546 983	49 562
- Déduction Variation provision IDR	-26 007		-26 007		-26 007
- Déduction Exigible CDC et FOPRODI suite rétrocessions 2019 (principal) (D1)	-541 500		-541 500		-541 500
	350 840	640 455	991 295	-1 546 983	-555 688

D4- VARIATION DE L'EXIGIBLE DÛ AUX FONDS (Principal)*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	Montant	Fonds
PROMAX	256 500	FOPRODI
SAICA	30 000	FOPRODI
SOTULIN	105 000	CDC
SOMIPEM	150 000	CDC
	541 500	

D5- DECAISSEMENTS ET ENCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DE PARTICIPATIONS DANS LES PROJETS*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	Montant	Fonds	Prix de cession	Plus- Value	Plus- Value / Tiers
<u>ACQUISITIONS & LIBERATIONS</u>	<u>1 065 000</u>				
ZEMAR	480 000	FOPRODI			
ZEMAR	120 000	CDC			
LES RAMEAUX DE CARTHAGE	135 000	FR PME			
MSTC	100 000	CDC			
M PACK (Libération)	230 000	CDC			
<u>RETROCESSIONS</u>	<u>524 000</u>		<u>681 626</u>	<u>85 832</u>	<u>71 794</u>
PROMAX	180 000	Fonds propres	243 957	63 957	
PROMAX	256 500	FOPRODI	328 294		71 794
SEB	87 500	Fonds propres	109 375	21 875	
Totaux	541 000		681 626	85 832	71 794

D6- DECAISSEMENTS ET ENCAISSEMENTS SUR AVANCES EN COMPTE COURANTS AUX PROJETS

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	Montant	Fonds	Remboursement	Plus-Value	Plus-Value / Tiers
<u>Libérations en CCA</u>	316 486				
CCA WEST PHARMA	150 000	FR PME			
CCA ADVANCED CHIMICAL INDUSTRY	160 000	CDC			
CCA IKDEM Gestion	6 000	Fonds propres			
CCA FIOFREEZ	486	Fonds propres			
<u>Remboursement sur CCA</u>	<u>255 000</u>		<u>317 821</u>	<u>12 564</u>	<u>50 257</u>
CCA SOTULIN	105 000	CDC	121 800	3 360	13 440
CCA SOMIPEM	150 000	CDC	196 021	9 204	36 817
Totaux	61 486		317 821	12 564	50 257

D7- ENCAISSEMENTS SUR FINANCEMENT FONDS CDC

En Dinar Tunisien

Eléments	Montants
<u>Participations sur Fond CDC</u>	
MSTC	100 000
ZEMAR	120 000
M PACK (libération)	230 000
ENCAISSEMENTS NON ENCORE AFFECTES	380 000
Totaux	830 000

E- ENGAGEMENTS HORS BILAN

E.1- ENGAGEMENTS RECUS

E.1.1- GARANTIE SOTUGAR (SODINO SICAR)

Les Actifs, Participations et Avances en comptes courants, (société SODINO SICAR) couverts à concurrence de 60% de leur valeur par l'assurance SOTUGAR, se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

Projet	MONTANT	Objet de la garantie
SEB	350 000	Participation
SOTES	200 000	Compte Courant Actionnaire
ALIMENTS VERTS SAV	175 000	Participation
VEGA CABLES	150 000	Participation
SIMETAL	250 000	Participation
MANAJEM	126 000	Participation
SOCABIS	110 000	Participation
GOLD CINEMA	100 000	Participation
SKANAGRO	30 000	Compte Courant Actionnaire
Total actifs couverts	1 491 000	
Couverture SOTUGAR	894 600	

E.2- ENGAGEMENTS DONNEES (SOPINO)

En couverture du crédit de 5 Millions de Dinars obtenu de la Banque de l'Habitat (BH), la SOPINO a accordé, à la BH une hypothèque de 1er rang sur le terrain EL IRTIAH, sis à la Zone Industrielle de Jendouba. Ledit terrain, portant le N°A8, est viabilisé « AFI » et a une superficie approximative de 75 000 m2 à distraire du titre foncier 26368/7285 Jendouba.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Avis d'auditeur indépendant

(Etats financiers consolidés)

Exercice clos au 31 Décembre 2019

Messieurs les actionnaires,

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés :

1) Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe SODINO SICAR, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés sont établis en dinar tunisien et font ressortir un total net de bilan consolidé de **51 923 945 DT**, des capitaux propres consolidé positifs du groupe, hors intérêts des minoritaires de **21 705 656 DT**, y compris le résultat consolidé déficitaire de l'exercice, part du groupe, s'élevant à **-813 113 DT** et un flux de trésorerie consolidé négatif provenant des activités d'exploitation de **-811 503 DT**.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2) Paragraphes d'observation post-opinion :

Nous tenons à attirer votre attention sur le fait suivant qui ne remet pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus :

Nous attirons votre attention sur la situation décrite au niveau de la **Note 3. Pg-5** aux états financiers se rapportant aux événements postérieurs à la date de clôture se rattachant à la pandémie du COVID-19 et aux incertitudes liées à son impact éventuel sur les états financiers des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

3) Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

4) Rapport d'activité du groupe :

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport d'activité du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés financiers et conformément à l'Article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005. Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5) Responsabilités du conseil d'administration pour les Etats Financiers Consolidés :

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

6) Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du groupe du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1) Efficacité du système de contrôle interne du groupe :

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de conception et de mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures affectant le système de contrôle interne du groupe susceptible d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 29 Juillet 2020

Expert Partners

Salah MEZJOU